

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 17 septembre 2019 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Réal Leclerc, Simon Paquin, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan et Serge Gagnon et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe et madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement.

12 148-09-19 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

12 149-09-19 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait des points 25, 26, 27, 28, 33, 36, 39 et 41 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 août 2019
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 3 septembre 2019
5. Liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2019
6. Liste des chèques émis au mois d'août 2019
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
9. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
10. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

11. Démission d'une employée occupant le poste de Conseiller (ère) en financement d'entreprises
12. Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste de Conseiller (ère) en financement d'entreprises et autorisation d'engagement
13. Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de *Réceptionniste* d'une durée de six (6) mois et autorisation d'engagement
14. Adoption de la mise à jour des descriptions de fonctions des postes de *Réceptionniste, Conseiller (ère) aux services aux entreprises, Conseiller (ère) au démarrage d'entreprise, Agent(e) de bureau* et amendement aux résolutions numéros 11 421-08-18, 11 430-08-18, 11 432-08-18 et 11 448-08-18
15. Autorisation de paiement à monsieur Michel Beulé pour des services professionnels d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
16. Achat et installation d'un serveur pour les bureaux administratifs de la MRC Les Moulins et achat des licences requises
17. Achat et installation du logiciel de gestion ACT incluant une formation
18. Mandat pour l'audit externe des états financiers 2019, 2020 et 2021
19. Mandat pour l'entretien des systèmes de climatisation et de ventilation
20. Mandat pour des services professionnels d'accompagnement technique préliminaire en vue de la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins
21. Nomination d'un représentant de l'employeur et d'un substitut à un représentant de l'employeur au comité de retraite de la RAIM et de la MRC Les Moulin et amendement à la résolution numéro 11 900-04-19
22. Prolongation de mandat à la firme Deveau Avocats dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne contre la MRC Les Moulins
23. Prolongation de mandat à la firme Trivium Avocats dans le cadre du recours pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables
24. Mandat à la firme Trivium Avocats - Changement de statut de la MRC Les Moulins dans le dossier du recours pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables
25. Affectation d'une somme au Fonds de développement touristique - Terrebonne Mascouche (FDT-TM) - **Retiré**
26. Autorisation de procéder à un appel de projets dans le cadre du Fonds de développement touristique - Terrebonne Mascouche (FDT-TM) - **Retiré**

27. Approbation du document intitulé *Guide du demandeur et formulaire – Volet développement et promotion* dans le cadre du Fonds de développement touristique - Terrebonne Mascouche (FDT-TM) - **Retiré**
28. Approbation du document intitulé *Rapport de reddition de comptes* dans le cadre du Fonds de développement touristique - Terrebonne Mascouche (FDT-TM) - **Retiré**
29. Autorisation de paiement à la firme LJM Conseil pour des services professionnels relatifs à une étude sur le développement du tourisme familial
30. Mandat pour des services professionnels de mentorat d'affaires
31. Approbation du document intitulé Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins
32. Nomination des représentants au comité de suivi du Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins (Le directeur général de la MRC, la directrice des finances et le directeur du développement économique et touristique. La conseillère en développement social serait observatrice)
33. Approbation de la mise à jour des documents relatifs à l'offre de service et à l'offre d'incubation pour InnoHub La Centrale abrogation de la résolution numéro 11 797-02-19 - **Retiré**
34. Mandat à l'entreprise Godard Nettoyage Inc. pour les services d'entretien ménager du local 105 situés au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne
35. Préavis de l'entreprise BonBoss.ca afin de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise BonBoss.ca
36. Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Claret Canada Inc. relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale et autorisation de paiement - **Retiré**
37. Création du comité incubateur de la MRC Les Moulins
38. Nomination de deux membres au comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
39. Autorisation de signature – Reprise par la MRC Les Moulins des engagements et ententes entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et Futurpreneur Canada - **Retiré**
40. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et Futurpreneur Canada
41. Autorisation de signature – Reprise par la MRC Les Moulins des engagements et ententes entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et les entreprises ayant bénéficié du programme Jeunes Promoteurs et autorisation de paiement - **Retiré**

42. Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner le financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-19-06-5 du comité d'investissement commun (CIC) et autorisation de paiement
43. Mandat pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche
44. Approbation du document intitulé *Formulaire d'inscription au répertoire sur les produits agroalimentaires moulinois* et autorisation de diffusion d'un communiqué d'appel à toutes les entreprises agroalimentaires moulinoises (PDZA)
45. Mandat de services professionnels pour la programmation du microsite de la MRC Les Moulins relativement au répertoire des entreprises afin d'inclure les entreprises agroalimentaires (PDZA)
46. Examen et approbation du règlement numéro 1001-302 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8960-37 à même les lots 3 136 069 et 3 136 070 situés dans le transect T3-14 dans le secteur d'application du règlement 1009 (rue Durivage)
47. Examen et approbation du règlement numéro 1009-003 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement numéro 1009 afin d'autoriser l'usage « Service de toilettage d'animaux » comme usage complémentaire à l'habitation
48. Examen et approbation du règlement numéro 1009-004 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement numéro 1009 afin d'exclure les lots 3 136 069 et 3 136 070 du transect T3-14 et du territoire d'application du Manuel d'urbanisme d'Urbanova (rue Durivage)
49. Autres sujets
 - 49.1 Dépôt de la correspondance datée du 19 août 2019 de la firme BCF Avocats d'affaires à titre de représentation d'Héritage Terrebonne relativement au projet de règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640
50. Période de questions
51. Clôture de la séance

ADOPTÉE

12 150-09-19

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 août 2019

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 août 2019 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

- 12 151-09-19 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 3 septembre 2019
- Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:
- QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 3 septembre 2019 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.
- ADOPTÉE
- 12 152-09-19 Liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2019
- Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:
- QUE la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2019 au montant de 132 226,73\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Septembre 2019* »).
- QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-140 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 15 626,17\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de septembre soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- ADOPTÉE
- 12 153-09-19 Liste des chèques émis au mois d'août 2019
- Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:
- QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2019, pour un montant de 503 143,44\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Août 2019* »).
- QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-141 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 15 903,96\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de juin 2019, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- ADOPTÉE
- 12 154-09-19 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi
- Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:
- QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Septembre 2019* »).
- ADOPTÉE
- 12 155-09-19 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
- CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 3 septembre 2019 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 3 septembre 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 156-09-19 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 5 septembre 2019 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 5 septembre 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 157-09-19 Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 17 septembre 2019 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 17 septembre 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 158-09-19 Démission d'une employée occupant le poste de Conseiller (ère) en financement d'entreprises

CONSIDÉRANT la démission de madame Véronique Lemoyne occupant un poste de Conseiller (ère) en financement d'entreprises, prenant effet le vendredi 6 septembre 2019 à midi ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est acceptée la démission de madame Véronique Lemoyne occupant un poste de Conseiller (ère) en financement d'entreprises, prenant effet le vendredi 6 septembre 2019 à midi.

QUE les membres du conseil remercient madame Véronique Lemoyne pour ses années de service au sein du Centre local de développement économique des Moulins et de la MRC Les Moulins et lui souhaitent bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉE

12 159-09-19 Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste de « Conseiller (ère) en financement d'entreprises » et autorisation d'engagement

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste de « *Conseiller (ère) en financement d'entreprises* » et à l'engagement d'un employé au poste susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la diffusion de l'offre d'emploi pour le poste de « *Conseiller (ère) en financement d'entreprises* » dans le réseau de l'Association des professionnels en développement (APDEQ), pour un montant de 150,00\$, excluant les taxes, et sur le site de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d'information municipale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement d'un (e) conseiller (ère) en financement d'entreprise, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8 de la grille salariale.

ADOPTÉE

12 160-09-19 Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de « Réceptionniste » d'une durée de six (6) mois et autorisation d'engagement

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de « *Réceptionniste* » d'une durée de six (6) mois et à l'engagement d'un employé au poste susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à procéder à l’affichage de l’offre d’emploi pour un poste temporaire de « *Réceptionniste* » d’une durée de six (6) mois, sur le site internet de la MRC Les Moulins, d’Emploi-Québec, de Québec municipal, Carrefour municipal et de Réseau d’information municipale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l’engagement d’un (e) réceptionniste, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 3 de la grille salariale.

ADOPTÉE

12 161-09-19

Adoption de la mise à jour des descriptions de fonctions des postes de *Réceptionniste*, *Conseiller (ère) aux services aux entreprises*, *Conseiller (ère) au démarrage d’entreprise*, *Agent(e) de bureau* et amendement aux résolutions numéros 11 421-08-18, 11 430-08-18, 11 432-08-18 et 11 448-08-18

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 421-08-19, 11 430-08-19, 11 432-08-18 et 11 448-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté la description de fonctions des postes de *Réceptionniste*, *Conseiller (ère) aux services aux entreprises*, *Conseiller (ère) au démarrage d’entreprise*, *Agent(e) de bureau* ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de mettre à jour les descriptions de fonctions susmentionnées;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les descriptions de fonctions des postes de *Réceptionniste*, *Conseiller (ère) aux services aux entreprises*, *Conseiller (ère) au démarrage d’entreprise*, *Agent(e) de bureau* remplacent les descriptions de fonctions adoptées antérieurement et que les résolutions numéros 11 421-08-18, 11 430-08-18, 11 432-08-18 et 11 448-08-18 soient et sont modifiées en conséquence.

ADOPTÉE

12 162-09-19

Autorisation de paiement à monsieur Michel Beaulé pour des services professionnels d’accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 221-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté monsieur Michel Beaulé afin de préparer un mémoire portant sur les orientations et attentes de la CMM dans le cadre de l’élaboration du Plan stratégique de développement du transport collectif par l’Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et pour accompagner les élus des municipalités situées sur la couronne Nord de Montréal et désignés pour siéger à titre de membre du conseil d’administration du RTM dans les dossiers de transport collectif ;

CONSIDÉRANT la facture transmise le 28 août 2019 au montant de 5 211,00\$, excluant les taxes, relativement aux travaux effectués du 5 juin 2019 au 27 août 2019 dans le cadre du mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à monsieur Michel Beaulé, la somme de 5 211,00\$, excluant les taxes, le tout conformément à la facture transmise 28 août 2019 relativement aux travaux effectués du 5 juin 2019 au 27 août 2019 dans le cadre du mandat octroyé en soutien à la Table des préfets et élus de la couronne Nord par la résolution numéro 11 221-02-18.

QUE la présente résolution soit transmise à chacune des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur a la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) et que ce montant soit partagé entre les MRC de la couronne Nord conformément à l'entente inter-MRC.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitains* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-38 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 828-03-19.

ADOPTÉE

12 163-09-19

Achat et installation d'un serveur pour les bureaux administratifs de la MRC Les Moulins et achat des cinq (5) licences requises

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat d'un serveur pour les bureaux administratifs de la MRC Les Moulins et ainsi que des licences requises ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Informatique Amérix, datée du 12 septembre 2019, au montant de 31 360,99\$, excluant les taxes, pour l'achat et l'installation d'un serveur;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise InfoConcept LC, datée du 10 septembre 2019, au montant de 1 635,00\$, excluant les taxes, pour l'achat des licences requises;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 12 septembre 2019 de l'entreprise Informatique Amérix soit et est retenue pour l'achat et l'installation d'un serveur pour les bureaux administratifs de la MRC Les Moulins, au montant de 31 360,99\$, excluant les taxes, soit et est acceptée.

QUE la soumission datée du 10 septembre 2019 de l'entreprise InfoConcept LC soit et est retenue pour l'achat des licences requises, au montant de 1 635,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer les entreprises Informatique Amérix et InfoConcept LC, lorsque le serveur et les licences auront été installés, et ce, après réception de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-142 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant total de 32 995,99\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-117 « *Acquisition équipement informatique* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 164-09-19

Achat et installation du logiciel de gestion ACT incluant une formation

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'acquisition d'un logiciel de gestion ACT incluant 18 licences et une formation ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Go Consultants au montant de 10 725,00\$, excluant les taxes, pour l'acquisition et l'installation du logiciel susmentionné;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat, de l'entreprise Go Consultants, du logiciel de gestion ACT incluant l'installation de dix-huit (18) licences et une formation, au montant de 10 725,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis afin de donner effet à la présente.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise Go Consultants, lorsque le logiciel et les licences auront été installés et que la formation aura été donnée, et ce, après réception de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-143 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 725,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-750 « *Acquisition équipement informatique* », soit et est annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

12 165-09-19

Mandat pour l'audit externe des états financiers 2019, 2020 et 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme de comptables (CPA) pour des services professionnels pour la réalisation d'un mandat d'audit externe pour les états financiers 2019, 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Mallette Inc. datée du 9 septembre 2019 au montant de 56 500,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée du 9 septembre 2019 de la firme Mallette Inc. pour la réalisation d'un mandat d'audit externe pour les états financiers 2019, 2020 et 2021, aux montants respectifs de 20 000,00\$, 18 000,00\$ et 18 500,00\$, excluant les taxes, ce montant couvrant toute dépense inhérente à ce mandat.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-144 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 56 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-413 « *Vérification comptable* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 166-09-19 Mandat pour l'entretien des systèmes de climatisation et de ventilation

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Promécanic Service Ltée datée du 16 août 2019 pour l'entretien des systèmes de climatisation et de ventilation pour les bureaux administratifs de la MRC Les Moulins, situé au 710, boulevard des Seigneurs, à Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de l'entreprise Promécanic Service Ltée soient et sont retenus pour l'entretien des systèmes de climatisation et ventilation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins pour 2019-2020 au montant de 2 980,00\$, excluant les taxes, tel qu'indiqué dans la proposition datée du 16 août 2019.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise Promécanic Service Ltée, au fur et à mesure de l'accomplissement des travaux et après réception de factures.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-145 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 980,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-522 « *Entretien-Bâtisse* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 167-09-19 Mandat pour des services professionnels d'accompagnement technique préliminaire en vue de la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de d'accorder un mandat de services professionnels d'accompagnement technique préliminaire en vue de la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Cohésion Totale datée du 22 août 2019, pour un montant ne dépassant pas 2 000,00\$, excluant les taxes, pour le volet 1 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte le volet 1 de l'offre de service datée du 22 août 2019, de l'entreprise Cohésion Totale, pour un montant ne dépassant pas 2 000,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels d'accompagnement technique préliminaire en vue de la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise Cohésion Totale lorsque ce mandat (volet 1) sera complété, et ce, après réception de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-146 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 2 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 168-09-19

Nomination d'un représentant de l'employeur et d'un substitut à un représentant de l'employeur au comité de retraite de la RAIM et de la MRC Les Moulins et amendement à la résolution numéro 11 900-04-19

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 900-04-19, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé des personnes pour siéger au comité de retraite à titre de membres votants, représentant l'employeur ;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Marc-André Marchand et l'absence pour une période indéterminée de madame Chantal Marceau ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Leblanc soit et est nommé au comité de retraite à titre de membre votant, représentant l'employeur en remplacement de monsieur Marc-André Marchand.

QUE madame Christiane Lambert soit et est nommée au comité de retraite à titre de substitut membre votant, représentant l'employeur en remplacement de madame Chantal Marceau durant son absence pour une période indéterminée.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Marc-André Marchand pour son implication et sa participation au comité de retraite.

ADOPTÉE

12 169-09-19

Prolongation de mandat à la firme Deveau Avocats dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 9121-10-13, 9935-05-15, 10 200-12-15, 10 699-01-17, 11 128-12-17 et 11 228-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne Inc. contre la MRC les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger les services de la firme d'avocats Deveau Avocats afin de représenter la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête susmentionnée;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels déjà encourus dans ce dossier;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne Inc. contre la MRC les Moulins, et ce, selon les modalités de l'offre de service initiale datée du 25 septembre 2013, jusqu'à concurrence de 15 000,00\$, pour honoraires et déboursés et excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-147 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier jusqu'à concurrence de 15 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaires 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 170-09-19

Prolongation de mandat à la firme Trivium Avocats dans le cadre du recours pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 861-03-19, le conseil de la MRC Les Moulins a confié à la firme Trivium Avocats le dossier relatif au recours conjoint de la MRC Les Moulins et de la Ville de Terrebonne pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger le mandat de la firme Trivium Avocats dans le cadre du recours susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels et déboursés sont assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme Trivium Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre du recours institué par la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables jusqu'à concurrence de 15 000,00\$ pour honoraires professionnels et déboursés et excluant les taxes.

QUE les honoraires professionnels et déboursés soient assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne, celle-ci étant représentée par la même firme d'avocats dans ce dossier.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-148 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 15 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 171-09-19

Mandat à la firme Trivium Avocats - Changement de statut de la MRC Les Moulins dans le dossier du recours pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 861-03-19, le conseil de la MRC Les Moulins a confié à la firme Trivium Avocats le dossier relatif au recours conjoint de la MRC Les Moulins et de la Ville de Terrebonne pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les procédures auprès de la Cour supérieure ont été modifiées en octobre 2017, ainsi qu'en février 2018 afin que le recours soit considéré comme une demande en jugement déclaratoire et dommages à l'encontre des propriétaires et de la compagnie qui a procédé aux travaux de déblai/remblai sur les terrains visés par les procédures à la Cour supérieure ;

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'adoption des règlements de concordance en novembre 2017 par la Ville de Terrebonne, le règlement de contrôle intérimaire numéro 121, qui est à la base des procédures en injonction, n'a plus de portée légale ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 999-05-19, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Trivium Avocats pour la représenter officiellement dans le cadre d'une demande introductive d'instance remodifiée afin de se désister sans frais, des procédures instituées auprès de la Cour supérieure dans le dossier numéro 700-17-012463-153 ayant débuté par une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE la partie adverse s'est appesée à ladite demande de désistement sans frais;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite demander un changement de statut afin de devenir seulement une mise en cause dans le dossier et afin que la conclusion pour les honoraires extrajudiciaires soit uniquement à l'égard de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Trivium Avocats, datée du 17 septembre 2019, pour un montant ne dépassant pas 10 000,00\$, excluant les taxes et les frais de signification;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Trivium Avocats, pour représenter officiellement la MRC Les Moulins, dans le cadre d'une demande introductive d'instance remodifiée afin de demander un changement de statut de la MRC Les Moulins afin qu'elle devienne seulement une mise en cause dans le dossier de la Cour supérieure numéro 700-17-012463-153 ayant débuté par une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 de la MRC Les Moulins et afin que les conclusions excluent la MRC Les Moulins des honoraires extrajudiciaires, conformément à l'offre de service de la firme Trivium Avocats datée du 17 septembre 2019, et ce, pour un montant ne dépassant pas 10 000,00\$, excluant les taxes et les frais de signification.

QUE les avocats responsables du dossier susmentionné soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-149 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 172-09-19

Autorisation de paiement à la firme LJM Conseil pour des services professionnels relatifs à une étude sur le développement du tourisme familial

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 989-05-19, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme LJM Conseil relativement à une étude sur le développement du tourisme familial ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 9 septembre 2019 transmise par la firme LJM Conseil, au montant de 4 640,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à la firme LJM Conseil un montant de 4 640,00\$, excluant les taxes, conformément à la facture datée du 9 septembre 2019, le tout, dans le mandat octroyé par la résolution numéro 11 989-05-19 relativement à une étude sur le développement en tourisme familial.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2632-419 « *Honoraires professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-102 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 11 989-05-19.

ADOPTÉE

12 173-09-19

Mandat pour des services professionnels de mentorat d'affaires

CONSIDÉRANT la compétence de la MRC Les Moulins en matière de développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE toute MRC peut accorder une aide technique à une entreprise du secteur privé en la faisant profiter des activités d'un agent de développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite offrir un service de mentorat ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de madame Suzanne Dauphin datée du 17 septembre 2019, pour un montant ne dépassant pas 41 200,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels de jumelage et de suivi de dyades mentor-mentoré, pour une durée d'un an ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins estime que les services de madame Suzanne Dauphin peuvent être considérés comme des activités d'un agent de développement économique ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée du 17 septembre 2019, de madame Suzanne Dauphin, pour un montant ne dépassant pas 41 200,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels de mentorat d'affaires pour une durée d'un an, avec la possibilité de mettre fin à ce mandat de part et d'autre sous réserve d'un préavis de trente (30) jours, auquel cas, les honoraires professionnels dus seront alors calculés au prorata du nombre d'heures effectuées.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer madame Suzanne Dauphin au fur et à mesure de l'accomplissement de son mandat et après réception de factures.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-150 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier, pour un montant ne dépassant pas 41 200,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 174-09-19 Approbation du Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'Entente relative au Programme Mobilisation Diversité entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), la MRC Les Moulins doit produire un plan d'action ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'Entente intervenue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins et joint à la présente résolution, soit et est approuvé.

ADOPTÉE

12 175-09-19 Nomination des représentants au comité de suivi du Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les représentants de la MRC Les Moulins au Comité de gestion, de suivi et d'évaluation de l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un représentant au sein dudit comité de suivi ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Marie-Claude Corbeil, directrice des finances, des ressources humaines et matérielles et monsieur Pierre Daviault, directeur du service de développement économique et touristique soient et sont nommés à titre de représentants de la MRC Les Moulins au Comité de gestion, de suivi et d'évaluation de l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et que la conseillère en développement social soit et est nommée à titre d'observatrice.

ADOPTÉE

12 176-09-19

Mandat à l'entreprise Godard Nettoyage Inc. pour les services d'entretien ménager du local 105 situé au 2500, boulevard des Entreprises à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a signé un bail de location avec l'entreprise Gestion Claude Decelles Ltée pour le local 105 situé au 2 500, boulevard des Entreprises, à Terrebonne et qu'il y a lieu de procéder à l'entretien dudit local ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Godard Nettoyage Inc. effectue déjà l'entretien ménager des locaux situés au 2500, boulevard des Entreprises à Terrebonne incluant le local portant le numéro 104 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager du local 105 situé au 2500, boulevard de Entreprises à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Godard Nettoyage Inc. pour les services d'entretien ménager dudit local 105 mentionné précédemment au montant de 500,00\$, excluant les taxes, pour l'année 2019 ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Godard Nettoyage Inc. au montant de 125,00\$, par mois, excluant les taxes, pour les services d'entretien ménager du local 105 situé au 2500, boulevard des Entreprises à Terrebonne, et ce, jusqu'au 31 mars 2022.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-151 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 500,00\$, excluant les taxes, pour l'année 2019, poste budgétaire 2620-511 « Loyer InnoHub », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 177-09-19

Préavis de l'entreprise BonBoss.ca afin de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise BonBoss.ca

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 8742-03-19, le conseil de la MRC Les moulins a autorisé la signature d'une convention d'incubation pour InnoHub La Centrale avec l'entreprise BonBoss.ca;

CONSIDÉRANT l'avis écrit daté du 27 août 2019 de l'entreprise BonBoss.ca, informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation dans un délai d'un mois, et ce, tel que prévu à ladite convention;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de l'avis écrit daté du 27 août 2019 de l'entreprise BonBoss.ca, informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation dans un délai d'un mois tel que prévu à ladite convention.

ADOPTÉE

12 178-09-19 Création du comité incubateur de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent créer un comité incubateur de la MRC Les Moulins lequel a pour mandat de conseiller la MRC Les Moulins dans la mission et les orientations de l'incubateur InnoHub La Centrale de même que dans la définition des clientèles cibles et les modalités de l'offre de services :

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité incubateur de la MRC Les Moulins soit et est créé et que ses représentants soient les personnes suivantes à savoir :

Monsieur Julien-Karl Bellomo Dugré	CODEMS
Monsieur Pierre Berthiaume	Chambre de commerce et d'industrie des Moulins
Madame Annie Brunette	Desjardins Entreprises
Monsieur Sylvain Chartier	Technologie Hyopertronic inc.
Monsieur Pierre Daviault	MRC Les Moulins
Monsieur Frédéric, Gariépy	Medifice
Monsieur Robert Ladouceur	MRC Les Moulins/InnoHub La Centrale
Madame Martine Magnan	MRC Les Moulins
Monsieur Charles Thériault	Ville de Mascouche
Madame Kate Primeau	Ville de Terrebonne
Monsieur André Shatskoff	Caisse Desjardins de Terrebonne

ADOPTÉE

12 179-09-19 Nomination de deux (2) membres au comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéro 11 186-01-18, 11 187-01-18, 11 216-02-18, 11 515-09-18 et 11 699-12-18, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité de développement économique et touristique ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 187-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité du développement social, communautaire et immigration ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 187-01-18, madame Nathalie Ricard a été nommée à titre de membre du comité de développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer madame Nathalie Ricard et monsieur Serge Gagnon au sein du comité de développement économique et touristique ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nathalie Ricard soit et est nommée à titre de membre du comité de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins en remplacement du comité de développement social, communautaire et immigration et que les résolutions numéros 11 186-01-18, 11 187-01-18, 11 216-02-18, 11 515-09-18 et 11 699-12-18 soient et sont amendées en conséquence.

QUE monsieur Serge Gagnon soit et est nommé membre du comité de développement économique et touristique.

ADOPTÉE

12 180-09-19

Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et Futurpreneur Canada

CONSIDÉRANT la compétence de la MRC Les Moulins en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature d'une entente entre Futurpreneur Canada et la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec Futurpreneur Canada.

ADOPTÉE

12 181-09-19

Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner le financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-19-09-6 du comité d'investissement commun (CIC) et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18 et 11 259-03-18, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT le financement FLI/FLS, au montant de 200 000,00\$, autorisé par la résolution numéro CIC-19-09-6 du comité d'investissement commun pour un dossier de financement pour la croissance d'une entreprise de service de traiteur et gestion de machines distributrices à sa clientèle corporative et éducative ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le financement FLI/FLS au montant de 200 000,00 \$ autorisé par la résolution numéro CIC-19-09-6 du comité d'investissement commun pour un dossier de financement pour la croissance d'une entreprise de service de traiteur et gestion de machines distributrices à sa clientèle corporative et éducative et en autorise le versement lorsque le contrat de prêt FLI/FLS entre la MRC Les Moulins et ladite entreprise aura été signé et que toutes les conditions y prévues auront été remplies.

QUE le montant de 200 000,00\$ soit prélevé à partir des fonds FLI et FLS à 50% chacun et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-113 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 182-09-19 Mandat pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la réalisation de travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée., au montant de 36 060,00\$, excluant les taxes, datée du 17 septembre 2019;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée., au montant de 36 060,00\$, excluant les taxes, datée du 17 septembre 2019, pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-152 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 36 060,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 183-09-19 Approbation du document intitulé *Formulaire d'inscription au répertoire sur les produits agroalimentaires moulinois* et autorisation de diffusion d'un communiqué d'appel à toutes les entreprises agroalimentaires moulinoises (PDZA)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 134-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté les critères d'admissibilité au répertoire d'entreprises agroalimentaires ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est à la recherche d'entreprises agroalimentaires moulinoises désirant s'afficher au répertoire d'entreprises agroalimentaires dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole (PDZA) ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu d'approuver le document intitulé *Formulaire d'inscription au répertoire sur les produits agroalimentaires moulinois* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document *Formulaire d'inscription au répertoire sur les produits agroalimentaires moulinois* soit et est approuvé.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la diffusion d'un communiqué via l'Union des producteurs agricoles pour la recherche d'entreprises agroalimentaires moulinoises désirant s'afficher au répertoire d'entreprises agroalimentaires ainsi que sur son site internet.

ADOPTÉE

12 184-09-19

Mandat de services professionnels pour la programmation du microsite de la MRC Les Moulins relativement au répertoire des entreprises afin d'inclure les entreprises agroalimentaires (PDZA)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 134-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté les critères d'admissibilité au répertoire d'entreprises agroalimentaires ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 183-09-19 le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé *Formulaire d'inscription au répertoire sur les produits agroalimentaires moulinois* ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Caméléon au montant de 2 562,00\$, excluant les taxes, pour mettre à niveau le répertoire des entreprises afin d'inclure les entreprises agroalimentaires;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Caméléon au montant de 2 562,00\$, excluant les taxes, afin de mettre à niveau le répertoire des entreprises afin d'inclure les entreprises agroalimentaires.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-153 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 562,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418« *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 185-09-19

Examen et approbation du règlement numéro 1001-302 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8960-37 à même les lots 3 136 069 et 3 136 070 situés dans le transect T3-14 dans le secteur d'application du règlement 1009 (rue Durivage)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-302 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8960-37 à même les lots 3 136 069 et 3 136 070 situés dans le transect T3-14 dans le secteur d'application du règlement 1009 (rue Durivage);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-302 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8960-37 à même les lots 3 136 069 et 3 136 070 situés dans le transect T3-14 dans le secteur d'application du règlement 1009 (rue Durivage).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 186-09-19 Examen et approbation du règlement numéro 1009-003 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement numéro 1009 afin d'autoriser l'usage « Service de toilettage d'animaux » comme usage complémentaire à l'habitation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1009-003 modifiant le règlement numéro 1009 afin d'autoriser l'usage « Service de toilettage d'animaux » comme usage complémentaire à l'habitation;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1009-003 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement numéro afin d'autoriser l'usage « Service de toilettage d'animaux » comme usage complémentaire à l'habitation.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 187-09-19 Examen et approbation du règlement numéro 1009-004 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement numéro 1009 afin d'exclure les lots 3 136 069 et 3 136 070 du transect T3-14 et du territoire d'application du Manuel d'urbanisme d'Urbanova (rue Durivage)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1009-004 modifiant le règlement numéro 1009 afin d'exclure les lots 3 136 069 et 3 136 070 du transect T3-14 et du territoire d'application du Manuel d'urbanisme d'Urbanova (rue Durivage);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1009-004 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement numéro afin d'exclure les lots 3 136 069 et 3 136 070 du transect T3-14 et du territoire d'application du Manuel d'urbanisme d'Urbanova (rue Durivage).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 188-09-19

Dépôt de la correspondance datée du 19 août 2019 de la firme BCF Avocats d'affaires à titre de représentation d'Héritage Terrebonne relativement au projet de règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la MRC Les Moulins a pris connaissance, le 21 août 2019, de la correspondance transmise par la firme BCF Avocats d'affaires, via la firme Trivium Avocats, à titre de représentation d'Héritage Terrebonne relativement au projet de règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640;

CONSIDÉRANT QU'à partir du 21 août 2019, la séance du conseil de la MRC Les Moulins du 17 septembre 2019 fut la première occasion de pouvoir porter à la connaissance de l'ensemble des membres du conseil, la correspondance susmentionnée ;

CONSIDÉRANT le dépôt de ladite correspondance ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil prennent acte du dépôt de la correspondance datée du 19 août 2019 de la firme BCF Avocats d'affaires à titre de représentation d'Héritage Terrebonne relativement au projet de règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Denis Renaud, président du syndicat des employés manuels de la Ville de Terrebonne débute en saluant les membres du conseil. Il souhaite s'adresser à monsieur Marc-André Plante concernant la loi 24. Le préfet, monsieur Guillaume Tremblay, lui explique qu'il ne s'agit pas d'un sujet relevant de la compétence de la MRC.

12 189-09-19 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe

